

Acte certifié exécutoire

Reception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° 2008-8-6-12

Séance du vendredi 4 juillet 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AMENAGEMENT D'UN POINT D'ACCUEIL TOURISTIQUE AU LAC D'ALFELD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 16 juin 2008,
- VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 juin 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'arrêter le principe du projet de DSP pour la réhabilitation du site d'Alfeld tel que décrit dans le rapport et son annexe ;
- ❖ d'autoriser le Président à lancer la procédure de délégation de service public relative à l'aménagement d'un point d'accueil sur le site du Lac d'Alfeld.

LE PRESIDENT
Charles BUTTIN

Adopté
voix contre
abstentions